

Délibération n°2024-02-01c

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.1.2

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Examen et vote des comptes administratifs 2023 Budget annexe « SPANC »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	62
Pouvoirs	17
Votants	79

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Michelle Chaumont** est nommée secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devallière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimont
Galland Baptiste	à	Michel Saugeras			

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

*Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.*

*Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle.*

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2023.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

### FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2022	70 616,60 €	
		+	+
CA	Réalisé	132 123,35 €	119 871,79 €
		=	=
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>202 739,95 €</b>	<b>119 871,79 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2023</b>			<b>-82 868,16 €</b>

### INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2022		18 928,49 €
		+	+
CA	Réalisé	0,00 €	67,00 €
<b>Total section d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>18 995,49 €</b>
<b>Résultat d'investissement pour l'exercice 2023</b>			<b>+ 18 995,49 €</b>

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par monsieur le trésorier d'Ussel, comptable public de la communauté de communes.

▪ **État des restes à réaliser en section d'investissement**

Solde des restes à réaliser	
	Montant
Dépenses	17 000,00 €
Recettes	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>-17 000,00 €</b>

▪ **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
A) Résultat de l'exercice 2023	- 12 251,56 €
B) Résultat antérieurs reportés	- 70 616,60 €
<b>C) Résultat à affecter</b>	<b>- 82 868,16 €</b>
D) Solde d'exécution d'investissement	
Excédent d'investissement de l'exercice 2023	+ 18 995,49 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2023	
Besoin de financement	17 000,00 €
Excédent de financement	0,00 €
<b>F) Besoin de financement total (D + E)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT (C)</b>	<b>0,00 €</b>
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	0,00 €

**Délibération n°2024-02-01c**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 019-200066744-20240411-20240201C-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe « SPANC » 2023 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2023 ;

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,


Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 avril 2024

Le Président,  
Pierre Chevalier

**Délibération n°2024-02-01c**



Envoyé en préfecture le 17/04/2024 2024 -  
Reçu en préfecture le 17/04/2024  
Publié le   
ID : 019-200066744-20240411-20240201C-DE

